

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 2 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : BRAIZE Richard <u>Date de convocation</u> : 05 avril 2024</p>
<p><u>Réf</u> : 2475 <b>OBJET : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024</b></p>	<p><u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean - Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent  <u>Absents ou excusés</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André  <u>Procuration</u> : M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel Mme TAVERNIER Marie -Laure à M. BRAIZE Richard</p>

Annule et remplace la délibération ayant le même objet en date du 12 février 2024.

Madame MICHAUD Sonia indique au Conseil Municipal qu'une correction doit être apportée à la délibération n° 2434 du 12/ 02/ 2024 : les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et non du 01 janvier 2023.

Aussi elle présente au conseil municipal les propositions d'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à partir de l'année 2024 et propose une augmentation des tarifs d'abonnement et du prix au M3 de 5%, afin de tenir compte des investissements importants à réaliser et de l'évolution de l'inflation.

Les nouveaux tarifs proposés à compter du 01/01/2024 sont :

<u>Tarif eau</u>	<u>Prix HT</u>
Abonnement (par unité)	<b>118.00 €</b>
M3 (par)	<b>1.10 €</b>
<u>Tarif assainissement</u>	
Abonnement	<b>49.00 €</b>
M3 (par)	<b>0.44 €</b>

Il rappelle que les habitations de la commune payent leur abonnement en fonction d'un coefficient multiplicateur selon le tableau annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **RETIRE** la délibération 2434 du 12 février 2024,

\* **VALIDE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les parts communales à partir du 1 janvier 2024:

<p><b>Tarif eau</b> Abonnement (par unité) M3 (par)</p> <p><b>Tarif assainissement</b> Abonnement M3 (par)</p>	<p>Envoyé en préfecture le 17/04/2024</p> <p>Préfecture Reçu en préfecture le 17/04/2024</p> <p>11 Publié le 17/04/2024</p> <p>1 ID : 074-217401884-20240410-D2475-DE</p> <p><b>49.00 €</b></p> <p><b>0.44 €</b></p>
--	--



\* **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
BRAIZE Richard

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire

Le Maire  
DENNE Jean – Claude